

Réglementation de la microfinance : un double manuel fait le point

BIM n° - 19 juillet 2005
Laurent LHERIAU

La microfinance est considérée aujourd'hui comme l'un des modes de financement du développement et de la lutte contre la pauvreté. Née dans des paysages financiers nationaux divers, elle vise des objectifs différents selon les contextes. Elle fait du même coup l'objet de réglementations variées, mais dérogeant toujours à l'activité bancaire classique. A l'heure où les bailleurs de fonds endossent de plus en plus un rôle de facilitateurs dans la mise en place de cadres réglementaires nationaux favorables à la microfinance, il était nécessaire de disposer d'un document de référence sur le droit technique et financier de la microfinance. Laurent Lhériau, auteur de cet ouvrage, nous présente sa démarche dans le BIM d'aujourd'hui.

Un « Précis » et un article sur la réglementation de la microfinance

L'Agence française de développement a édité en juin 2005, dans la collection Notes & Documents, un ouvrage en deux tomes sur la réglementation de la microfinance, réalisé par Laurent Lhériau.

Ce « Précis de réglementation de la microfinance, tomes 1 & 2 » a vocation à servir aux professionnels de la microfinance, aux autorités de supervision et aux étudiants intéressés par les questions relatives à l'adaptation du droit des affaires à cette composante du secteur financier. Pragmatique et pratique, il se veut accessible aussi bien aux juristes qu'aux économistes et à toute personne curieuse de ces questions.

Le Précis se double d'un article synthétique sur la réglementation de la microfinance, dans le numéro 78 de la revue *Techniques financières & développement*.

L'approche retenue par le précis : une étude transversale, thèmes par thèmes

Les thèmes abordés couvrent une partie générale destinée à caractériser le droit de la microfinance et à la situer dans son contexte, des éléments de droit financier appliqué aux IMF, les normes de gestion (notamment comptables) spécifiques à la microfinance, les normes prudentielles, la fiscalité et enfin certaines questions relatives au droit du (micro) crédit.

Le Précis couvre, autant que cela s'est avéré possible, les pays et zones suivants :

▷ en Europe : la France ;

- ▷ en Afrique : le Maroc, la Tunisie, la Mauritanie, les 15 pays des trois zones francs (i.e. les 8 pays de l'UEMOA, les 6 pays de la CEMAC, les Comores), la Guinée, la République Démocratique du Congo, l'Ouganda, Djibouti, Madagascar ;
- ▷ en Amérique Latine : la Bolivie ;
- ▷ en Asie : le Cambodge.

Le Tome 1 : Le droit financier et la microfinance

Le tome 1 traite des questions générales relatives à l'adaptation du droit financier à la microfinance. Après un bref rappel de l'évolution du concept de « bancarisation populaire » au fil des siècles, la première partie s'attache à classer les réglementations en divers courants. On constate une certaine convergence des réglementations des différents pays ou zones vers l'adaptation éventuelle des législations traditionnelles relatives aux établissements de crédit (et au premier titre les banques) et la création de nouvelles catégories d'intermédiaires financiers spécialisés dans la microfinance (en particulier pour les IMF non mutualistes et la multitude de « micro » IMF).

Par ailleurs, en termes de gouvernance on constate une certaine spécificité, de plus en plus prise en compte par les réglementations, de l'organisation mutualiste et des complexes relations de pouvoirs et financières au sein des réseaux. Initié en Amérique Latine, le concept de « société de services » ou « intermédiaire en opérations de banques » fait aussi l'objet de développements.

Enfin un accent est mis sur la différence conceptuelle et pratique très importante entre la notion de « supervision prudentielle » des IMF et celle de « surveillance non prudentielle ».

Le Tome 2 : le droit technique de la microfinance

Le diable se niche souvent dans les détails, et la microfinance n'y échappe pas. La réglementation financière est au moins aussi importante à la régulation et au bon développement des IMF.

Le tome 2 s'attache tout particulièrement à certains aspects sensibles du droit technique des affaires lorsqu'il est appliqué à la microfinance : normes comptables (et notamment déclassement et provision des créances en souffrance), normes prudentielles des IMF et des cas particuliers (structures de réseaux et caisses centrales des réseaux mutualistes, micro-IMF « surveillée », intermédiaires en opérations de banques...) ; fiscalité des IMF, tout particulièrement au cours de la phase de démarrage et de développement rapide (10 premières années) puis dans une phase de « croisière » en tenant compte des contraintes de recettes fiscales de la part des Etats d'une part, des objectifs d'aménagement financier du territoire et de lutte contre la pauvreté d'autre part.

Enfin, la réglementation spécifique à l'activité principale des IMF, le microcrédit, fait l'objet de développements sur ses aspects essentiels, que sont les taux d'intérêts maximums (taux d'usure), le droit des garanties et plus encore le droit des voies d'exécutions lorsqu'il s'applique à des micro créances. Ces aspects sont fondamentaux en ce qu'ils peuvent avoir un impact majeur sur les produits financiers de l'IMF, faciliter son développement ou au contraire accélérer sa faillite.

Perspectives

Cette « première édition » comporte quelques « blancs » laissés lorsque la réglementation n'était pas disponible, ou pas (encore) existante. Par ailleurs le droit de la microfinance est une matière vivante qui évolue et devrait connaître des modifications sensibles d'ici à décembre 2006, notamment en Ouganda, en Mauritanie, à Madagascar, en RDC et dans l'UEMOA.

Les commentaires, remarques et suggestions sur l'ouvrage sont les bienvenus et peuvent être adressés à l'adresse suivante : precis@esf.asso.fr

Où et comment se les procurer ?

Lhériau L., Précis de réglementation de la microfinance, Tome I : Le droit financier et la microfinance, Agence française de développement, Notes et Documents, n°20, juin 2005

Lhériau L., Précis de réglementation de la microfinance, Tome II : Le droit technique et la microfinance, Agence française de développement, Notes et Documents, n°21, juin 2005

L'ouvrage est disponible auprès de la direction de la communication de l'AFD et peut également être téléchargé librement sur son site Internet (<http://www.afd.fr/jahia/Jahia/cache/offonce/pid/162>).

Techniques Financières & Développement n° 78 (mars 2005) : « Réglementer la microfinance : un état des lieux »

Lhériau L., Réglementer la microfinance : un état des lieux, in *Techniques Financières & Développement* N° 78, « La microfinance, un essai à transformer ? », Epargne Sans Frontières, mars 2005

La revue trimestrielle *Techniques Financières & Développement* éditée par Epargne Sans Frontière a consacré son numéro 78 de mars 2005 à la microfinance. Un article du même auteur traite de manière plus synthétique de la réglementation de la microfinance, par le biais des divers agréments possibles pour abriter les activités d'une IMF : banque, établissement financier, intermédiaire en opérations de banques ou « société de service », institution financière mutualiste (i.e. essentiellement les « coopecs »), IMF non mutualiste, et non participative, essentiellement des associations et des sociétés anonymes, micro-IMF, et association de microcrédit de « niche ».

La revue *Techniques Financières & Développement* : quelques exemplaires du numéro 78 sont encore disponibles auprès d'Epargne Sans Frontière, au prix unique de 31 € + participation aux frais de port.

Renseignements : esf@esf.asso.fr ou tél. 01.48.00.96.82.